



QUENTIN DUTERTRE
JEAN-PIERRE EMMERICH
CAMILLE LEJEUNE
GÉRARD LEJEUNE

EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

**Association
ENFANCE ET PARTAGE**

5, rue Georges Enesco
94 000 CRETEIL

SIRET : 328 724 034 00074 ; APE : 88 99B

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025



QUENTIN DUTERTRE
JEAN-PIERRE EMMERICH
CAMILLE LEJEUNE
GÉRARD LEJEUNE
EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

Association ENFANCE ET PARTAGE

5, rue Georges Enesco
94 000 CRETEIL

A l'assemblée générale de l'association ENFANCE ET PARTAGE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ENFANCE ET PARTAGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 décrites dans le paragraphe « Changements comptables » de l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des

éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,
Le 29 avril 2026

Le Commissaire aux comptes,
Jean-Pierre EMMERICH

Signé par Jean-Pierre Emmerich
Le 29 avr. 2026



doc_Gx57
tx_AM13PgK8d77L

Bilan Actif - Transition

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement I				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	53 924	53 924		
Autres immobilisations incorporelles	156 705	46 968	109 736	61 489
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				23 262
Immobilisations corporelles				
Terrains	153 450		153 450	153 450
Constructions	882 939	80 696	802 243	824 634
Instal. techniques, matériel et outillages indus.	335 029	48 715	286 314	299 715
Autres immobilisations corporelles	143 438	108 973	34 464	35 722
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	2 461 460	290 000	2 171 460	1 306 139
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	2 517 949		2 517 949	2 441 506
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 956		3 956	3 956
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	6 708 850	629 277	6 079 573	5 149 873
Comptes de liaison III				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	281 174	253 057	28 117	22 676
Créances reçues par legs ou donations	501 522	28 433	473 089	676 143
Autres créances	333 445	158 294	175 151	84 072
Charges constatées d'avance	13 590		13 590	26 440
Valeurs mobilières de placement	1 000 000		1 000 000	1 059 922
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	2 976 170		2 976 170	2 650 286
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	5 105 901	439 784	4 666 118	4 519 540
Frais d'émission des emprunts V				
Primes de remboursement des emprunts VI				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif VII				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	11 814 751	1 069 060	10 745 691	9 669 413

Bilan Passif - Transition

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	650 000	650 000
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	464 061	464 061
Autres réserves		
Report à nouveau	4 829 735	4 145 805
Excédent ou déficit de l'exercice	380 813	683 930
Situation nette	6 324 609	5 943 796
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES I	6 324 609	5 943 796
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison II		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	2 644 549	1 953 849
Fonds dédiés	32 458	
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III	2 677 007	1 953 849
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	190 000	90 000
Provisions pour charges	44 583	
TOTAL DES PROVISIONS IV	234 583	90 000
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	532 907	576 747
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 980	62 707
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	107 197	121 336
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	815 222	920 373
Produits constatés d'avance	2 186	605
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	1 509 492	1 681 768
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif VI		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	10 745 691	9 669 413

Compte de résultat - Transition

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations	5 860	5 170
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	20 997	20 795
dont parrainages	13 620	14 480
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	21 828	20 085
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	495 743	460 852
Mécénats	225 440	261 436
Legs, donations et assurances-vie	1 240 740	1 410 013
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	7 231	4 072
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	350	
Utilisations des fonds dédiés		8 755
Autres produits	64 348	258 974
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	2 082 537	2 450 153
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	978 302	830 337
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	37 715	55 113
Salaires	359 878	401 057
Cotisations sociales	167 803	191 207
Dotations aux amortissement et dépréciations	133 229	270 005
Dotations aux provisions	144 583	
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées	773	
Reports en fonds dédiés	5 800	
Autres charges	310	18 162
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	1 828 392	1 765 883
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	254 145	684 270
Produits financiers		
Produits financiers de participation	15 896	3 759
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	109 078	118 275
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		126
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	124 974	122 160

Compte de résultat (suite) - Transition

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	6 117	6 604
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV	6 117	6 604
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	118 857	115 556
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	373 002	799 826
Produits exceptionnels V		7 285
Charges exceptionnelles VI		92 557
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-85 271
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII	-7 811	30 624
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	2 207 511	2 579 597
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	1 826 698	1 895 667
EXCÉDENT OU DÉFICIT	380 813	683 930

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature	55 617	74 621
Bénévolat	1 194 842	1 052 861
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	1 250 459	1 127 482
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	55 617	74 621
Prestations en nature		
Personnel bénévole	1 194 842	1 052 861
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	1 250 459	1 127 482

COMPTES ANNUELS

2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe

Présentation de l'association

Objet social / Missions

Les missions sociales menées par L'association et validées par le conseil d'administration, sont les suivantes :

- Missions sociales auprès des ENFANTS
- Missions sociales auprès des ENFANTS A L'INTERNATIONAL
- Missions sociales auprès des PARENTS
- Missions sociales auprès des PROFESSIONNELS
- Missions sociales auprès des VICTIMES.

Moyens mis en oeuvre

L'Association a mis en œuvre ses actions en 2025 au travers de :

- 291 adhérents bénévoles
- un conseil d'administration de 11 membres en 2025
- la moyenne en ETP en 2025 était de huit (8) salariés au siège, incluant des personnes chargées de l'administration, ainsi que des puéricultrices, des psychologues et une juriste,
- 17 comités locaux animés par des bénévoles, qui réalisent un important travail de proximité,
- un réseau d'une cinquantaine de professionnels avocats et psychothérapeutes,
- des ressources constituées de dons, subventions, produits de mécénat, legs et assurances-vie.

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 10 745 691 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 380 813 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, actualisé du règlement 2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Événements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Aucun événement communiqué à date.

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements comptables

L'association applique pour la première fois les règlements ANC n° 2022-06 et ANC n° 2023-03, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les principales modifications introduites par ces deux règlements comprennent :

- La suppression de la technique des transferts de charges, entraînant la disparition des comptes 791/796/797 et le reclassement des opérations correspondantes selon leur nature dans le résultat d'exploitation ou financier.
- La nouvelle définition du résultat exceptionnel, limité aux événements majeurs et inhabituels ayant un impact significatif sur l'appréciation des comptes.
- La mise à jour du plan de comptes.

La première application de ces règlements n'a pas d'effet rétroactif sur les exercices antérieurs, à l'exception des reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles d'états financiers.

Dans le cas particulier d'Enfance et Partage, il n'y a pas d'impact significatif sur la présentation des comptes et sur la comparabilité par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et Incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à gratuit et par vole d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérés après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribués engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition. sont rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- Constructions/composants des constructions 10 à 50 ans,
- Agencements et aménagements constructions 1 0 à 20 ans,
- Matériel et outillage industriels 5 à 10 ans,
- Installations générales et agencements 5 à 10 ans,
- Aménagements divers 5 à 10 ans,
- Matériel de transport 4 à 5 ans,
- Matériel et mobilier de bureau 5 à 10 ans,
- Matériel informatique 3 ans.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Pour les biens amortis selon le mode dégressif ou faisant l'objet d'un amortissement exceptionnel, la quote-part excédant l'amortissement linéaire est comptabilisée en amortissement dérogatoire au passif du bilan.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Une provision pour dépréciation d'un immeuble à l'actif de la société a été enregistrée pour un montant 290 K€ en 2024. Aucune reprise n'a été faite sur 2025.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les autres créances sont essentiellement composées du solde des :

- Avances et acomptes versés sur commandes
- Avances permanentes
- Produits à recevoir
- Administrateurs ad hoc
- Provisions pour dépréciation de créances.

Emprunts

Au cours de l'exercice, aucun nouvel emprunt n'a été souscrit.

Le montant restant à rembourser au 31/12/2025 est de 531 941 euros.

Provision pour risques et charges

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

La provision de 290 K€ concerne un immeuble provenant d'un legs.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'Association.

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature ont été évaluées et correspondent au mécénat de compétence et au bénévolat.

Les prestations en nature (mécénats de compétences) ont été évaluées à 55 616 € et correspondent:

- Aux aides aux contentieux par le cabinet Reed Smith,
- A la réalisation de brochures "legs" d'Enfance et Partage par WAM,
- Aux aides dans le cadre de la conception et création de la version synthétique du projet associatif d'Enfance et Partage par la société AIR,
- A la mise à disposition gratuite d'un bureau par la société EKOPRO.

Le bénévolat a été valorisé en 2025 pour un total de 1 194 842 €.

Nous avons eu 291 bénévoles, 11 membres du Conseil d'administration avec un équivalent en temps plein de 31.8 personnes.

Ci-dessous le mode de valorisation:

- Bénévoles: sur la base du temps estimé et d'une rémunération brute mensuelle de 2000 € + 50% de charges sociales,
- Administrateurs: sur la base des heures déclarées et d'une rémunération brute mensuelle de 3000 € + 50% de charges sociales.

Missions sociales et clés de répartition des charges indirectes

Les missions sociales validées par le conseil d'administration de l'Association sont les suivantes:

- Missions liées à la Recherche de fonds
- Missions sociales auprès des ENFANTS
- Missions sociales auprès des ENFANTS A L'INTERNATIONAL
- Missions sociales auprès des PARENTS
- Missions sociales auprès des PROFESSIONNELS
- Missions sociales auprès des VICTIMES
- Missions liées à la Gestion de l'association (fonctionnement général).

Deux principales clés de répartition ont été retenues par le conseil d'administration de l'Association:

- Clé A (frais de personnel): répartition en fonction du temps passé sur les missions sociales, la collecte de fonds de l'administration;
- Clé B (frais liés aux locaux): répartition en fonction de la surface occupée de bureau et du matériel utilisé par le personnel, et combinaison de cette clé avec la clé A.

Pour les comités locaux, une répartition en fonction des missions sociales a été appliquée.

Emploi des ressources collectées auprès du public

La part des emplois collectés auprès du public est calculée en appliquant à chaque catégorie d'emplois la combinaison des deux ratios suivants:

- Fonds collectés auprès du public/total des ressources de l'exercice, soit un taux de 89.04% en 2025
- Total des emplois/ total des ressources de l'exercice, soit un taux de 82.75% en 2025.

Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à : 32 458.20 euros,
Les fonds reportés liés aux legs s'élèvent à la clôture de l'exercice à : 2 644 549 €

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

Seuls les intérêts sur certains placements sont soumis à l'impôt sur les sociétés.

Engagement de retraite

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans (âge maintenu malgré la réforme légale par mesure de simplification compte tenu de l'incidence non significative des modifications apportées sur le calcul de la provision pour l'exercice 2025) en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de l'association (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques à l'association (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 3.96%.

Le montant théorique de la dette actuarielle est de 44 583 € au 31/12/2025. L'association a décidé de la comptabiliser dans les comptes de l'exercice 2025.

Faits caractéristiques de l'exercice

Les indemnités liées aux jugements des tribunaux où l'association Enfance et Partage était partie civile dans les procédures ont été comptabilisées sur l'exercice 2025. La variation du solde total des dommages et intérêts à recevoir dans les années à venir a été constatée en produit pour un montant de 64 346 €.

La créance totale liée aux jugements des tribunaux est d'un montant global de 281 471.08 €. Une provision pour dépréciation a été passée dans les comptes à hauteur de 90%, soit pour un montant global de 253 056,67 €.

Les placements suivants ont été remontés en immobilisations financière leur montant global:

- Parts sociales cl 35 détenue auprès du crédit agricole
- Valeurs mobilières Draveil cl 91 détenue auprès du crédit mutuel
- Parts sociales cl 42 détenues auprès du crédit agricole.

Etat des immobilisations

État des immobilisations	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	53 924			53 924
Autres immobilisations incorporelles	77 883	78 822		156 705
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	23 262		23 262	
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	155 069	78 822	23 262	210 629
Immobilisations corporelles				
Terrains	153 450			153 450
Constructions	882 939			882 939
Installations techniques, matériel et outillages industriels	335 029			335 029
Autres immobilisations corporelles	126 820	16 618		143 438
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 596 139	1 766 273	661 723	2 461 460
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 094 377	1 782 891	661 723	3 976 316
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	2 441 506	76 443		2 517 949
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 956			3 956
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	2 445 462	76 443		2 521 905
TOTAL GÉNÉRAL	5 694 908	1 938 156	684 985	6 708 850

Augmentations	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Total immobilisations incorporelles	78 822			78 822		
Total immobilisations corporelles	1 782 891			1 782 891		
Total immobilisations financières	76 443			76 443		
TOTAL GÉNÉRAL	1 938 156			1 938 156		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
		Virements		Sorties		
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Total immobilisations incorporelles	23 262	23 262				
Total immobilisations corporelles	661 723			661 723		
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL	684 985	23 262		661 723		

Commentaires : néant

Etat des amortissements

État des amortissements	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	53 924			53 924
Autres immobilisations incorporelles	16 394	30 574		46 968
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	70 318	30 574		100 892
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	58 305	22 391		80 696
Installations techniques, matériel et outillages industriels	35 314	13 401		48 715
Autres immobilisations corporelles	91 099	17 875		108 973
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	184 717	53 667		238 384
Immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL GÉNÉRAL	255 035	84 241		339 277

Dotations	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles	30 574				
Immobilisations corporelles	53 667				
Immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL	84 241				

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL				

Commentaires : néant

Etat des dépréciations

Nature des dépréciations	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations	290 000			290 000
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	290 000			290 000
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances clients	204 069	48 988		253 057
Autres dépréciations	193 958		7 231	186 727
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	398 027	48 988	7 231	439 784
TOTAL GÉNÉRAL	688 027	48 988	7 231	729 784

Commentaires :

Etat des provisions

Nature des provisions	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la clôture de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées Provisions réglementées pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Autres provisions réglementées					
TOTAL DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES					
Provisions pour risques Provisions pour : - Litiges - Garanties données aux usagers - Amendes et pénalités - Pertes de change - Pertes sur contrats Autres provisions pour risques	90 000	100 000			190 000
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES	90 000	100 000			190 000
Provisions pour charges Provisions pour : - Pensions et obligations similaires - Restructurations - Impôts - Renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires - Gros entretien ou grandes révisions - Remise en état - Legs ou donations Autres provisions pour charges		44 583			44 583
TOTAL DES PROVISIONS POUR CHARGES		44 583			44 583
TOTAL DES PROVISIONS	90 000	144 583			234 583

Commentaires :

Etat des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières	3 956		3 956
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	281 174	8 000	273 174
Reçues par legs ou donations	501 522	501 522	
Personnel et comptes rattachés	500	500	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 000	1 000	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	1 105	1 105	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	303 813	303 813	
Charges constatées d'avance	13 590	13 590	
TOTAL	1 106 660	829 530	277 130
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :	966	966		
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine	531 941	45 019	185 109	301 813
Emprunts et dettes financières diverses (1)				
Fournisseurs et comptes rattachés	51 980	51 980		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	40 723	40 723		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	46 013	46 013		
Impôts sur les bénéfices	10 876	10 876		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	9 585	9 585		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	815 222	278 902	536 320	
Produits constatés d'avance	2 186	2 186		
TOTAL	1 509 492	486 250	721 429	301 813
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	44 527			

Commentaires :

Etat des créances, dettes et dépréciation des actifs (suite)

Le poste "**Autres créances**" inclut notamment les actifs suivants:

- Avoirs reçus par legs: 262 294.33 €, dépréciés à hauteur de 28 433€
- Créances G: 153 294 €, dépréciée à 100%
- Les avances aux administrateurs ad hoc: 65 067 € dépréciées à hauteur de 5000 €.

Le poste "**Autres dettes**" inclut 815 222 € de dettes à l'égard des mineurs pour lesquels Enfance et Partage a été désignée administrateur ad hoc, et dont la contrepartie se trouve dans le poste "disponibilités" à l'actif du bilan.

Le capital remboursé de l'emprunt contracté pour l'acquisition des bureaux s'élève à 44 527 € sur l'exercice 2025.

Détail des provisions pour dépréciation des créances:

- Créances dommages et intérêts pour 253 057 €
- Créances D et M reçues par legs pour 28 433 €
- Créances G pour 153 294 €
- Avances administrateur ad hoc pour 5000 €

Soit un total de 439 784€ au 31/12/2025.

Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités incluent 815 222 € d'avoirs financiers appartenant à des mineurs pour lesquels Enfance et Partage a été nommée administrateur ad hoc.

Ces comptes ne faisant pas partie du patrimoine de l'association, trouvent leur contrepartie dans le poste "Autres dettes" au passif du bilan.

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice s'élève à 1 000 000 € et se détaille comme suit:

- 1 000 000 titres de créances négociables du Crédit Mutuel siège de 1 € chacun.

Tableau de variation des provisions

Tableau de variation des provisions				
	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Dépréciation des immeubles reçus en legs	290 000			290 000
Provisions pour dépréciation des immobilisations	290 000	0	0	290 000
Dépréciation des comptes clients	204 069	48 988		253 057
Dépréciation de la créance G	160 525		7 231	153 294
Dépréciation des créances reçues par legs	28 433			28 433
Dépréciation des avances adm ad hoc	5 000			5 000
Provisions pour dépréciation des créances	398 027	48 988	7 231	439 784
				0
Provision pour risques	90 000	100 000		190 000
Provisions pour charges		44 583		44 583
Provision pour litiges	90 000	144 583	0	234 583

La provision de 290 000 € pour dépréciation de l'immeuble reçu en leg concerne l'immeuble de Villejuif et correspond à la perte de valeur de l'actif compte tenu de l'évolution du marché immobilier et des travaux à prévoir en raison de la découverte d'amiante.

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Produits :	- D'exploitation	2 186	605
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL		2 186	605

Charges constatées d'avance		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Charges :	- D'exploitation	13 590	26 440
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		13 590	26 440

Commentaires : néant

Ressources de l'association

Produits d'exploitation	
Détails	31/12/2025
Cotisations	5 860
Parrainages	13 620
Concours public et subventions	21 828
Dommages et intérêts et produits diverse	64 348
Ressources liées à la générosité du public	1 962 273
Produits de location des immeubles reçus en legs	7 377
Reprises et dépréciations autres que les legs	7 231
	2 082 537

Enfance et Partage est une association reconnue d'utilité publique (ARUP) et est à ce titre, habilitée à recevoir des legs. Ces legs sont affectés aux différentes missions de l'Association.

Les assurances-vie sont comptabilisées en produits lors de leur encaissement.

En application des dispositions du règlement ANC n°2018-06, les legs acceptés sont comptabilisés en produits d'exploitation lors de leur acceptation par le conseil d'administration ou de la levée des conditions suspensives le cas échéant, et la partie non encore encaissée ou réalisée à la clôture de l'exercice est comptabilisée en charge d'exploitation.

Les ressources courantes de l'association "Cotisations, dons et subventions, produits de mécénat et de manifestations" sont comptabilisées en produits lors de leur encaissement en cours d'année, et font l'objet d'ajustements en fin d'année, par le biais de produits à recevoir ou de produits constatés d'avance.

Le fait générateur de l'enregistrement comptable des dons par chèque est déterminé en fonction de la date d'émission des chèques des donateurs. Les chèques enregistrés sont ceux reçus au plus tard le 15 janvier de l'année suivante.

Charges et produits exceptionnels

Les **charges et produits exceptionnels** ont fait l'objet d'un reclassement selon les préconisations de l'ANC 2022-06.

Remarque:

Conformément à l'Art. 213-15 de l'ANC concernant la présentation du compte de résultat:

La rubrique "legs, donations et assurances-vie" figurant dans le résultat d'exploitation comprend les éléments liés aux legs comptabilisés en produits & charges exceptionnels (qui ne figurent jamais dans le résultat exceptionnel conséquemment).

Le détail de ces éléments est mentionné dans l'annexe sous forme de tableau pour un total de produits de en 2025 dans la partie "Détail des legs, donation et assurances-vie", ci-dessous:

Détails des legs, donation et assurance-vie		
libellés	charges	Produits
Legs assurance vie		257 960
Produits et charges legs clôturés	13 407	0
Produits cession immo reçues en legs ou donations		582 091
Reprises provisions legs et/ou utilisations fonds reportés		1 131 020
legs ou donations		1 709 309
VNC cession immo reçues en legs ou donations	577 855	
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Report en fonds liés aux legs ou donations	1 848 378	
Total	2 439 640	3 680 379
Variation nette des produits et charges sur legs		1 240 740

Impôt sur les revenus de placement et les produits locatifs

La charge d'impôt de l'exercice s'élève à 10 876 € et se détaille comme suit:

- Impôt sur les revenus de placement: 8 921 €
- Impôt sur les produits locatifs : 1 771 €
- CRL (2.5%) : 184 €

Détail des legs

Produits	Montant
Montant perçu au titre d'assurances-vie	257 960
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article L213-9	1 709 309
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	582 091
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	1 131 020
TOTAL	3 680 380

Charges	Montant
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	591 262
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	1 848 378
TOTAL	2 439 640

SOLDE DE LA RUBRIQUE	1 240 740
----------------------	-----------

Etats des avantages et ressources provenant de l'étranger

Le règlement comptable ANC n° 2022-04 du 30 juin 2022 modifiant le règlement ANC 2018-06 oblige les associations recevant plus de 153 000 € de dons ouvrant droit à avantage fiscal à présenter dans l'annexe des comptes annuels un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger.

L'association ENFANCE ET PARTAGE a bénéficié en 2025 des avantages et ressources suivants:

Etat du contributeur	Date de l'avantage ou de la ressource	Personnalité juridique du contributeur	Nature de l'avantage ou de la ressource	Caractère direct ou indirect	Mode de paiement	Montant avantage ou ressource
TAHITI	24/03/2025	PP	Don	Direct	Carte bleue	40
SUISSE	17/11/2025	PM	Mécénat	Direct	Virement	64760,48
ETATS-UNIS	18/12/2025	PM	Don	Direct	Virement	8500

Variation des fonds propres 431-5

(art. 431-5 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	650 000				650 000
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves	464 061				464 061
Report à nouveau	4 145 805	683 930			4 829 735
Excédent ou déficit de l'exercice	683 930		380 813	683 930	380 813
Situation nette	5 943 796	683 930	380 813	683 930	6 324 609
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	5 943 796	683 930	380 813	683 930	6 324 609

Commentaires : néant

Autres informations

Réserves

Les réserves comprennent l'ensemble des réserves pour projet de l'association soit:

- Les autres réserves pour un total de 440 061 € (aucune variation sur 2025)
- Les réserves pour chien d'assistance judiciaire pour 24 000 € (aucune dotation sur 2025).

Effectif

L'effectif moyen de l'exercice a été de 8 personnes.

Informations sur les rémunérations des dirigeants

L'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif précise que la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés doit figurer en annexe des comptes annuels, dès lors que l'association, reçoit des subventions de L'État et collectivités territoriales pour un montant annuel supérieur à 50.000 € et dont le budget annuel est supérieur à 100 000 €.

La loi précitée ne précise pas la définition de la notion de « cadres dirigeants bénévoles et salariés », mais la notion de « cadres dirigeants » est par conséquent intimement liée à la notion de « salarié ».

Au cas particulier d'Enfance et Partage, il est rappelé que les administrateurs ne sont pas rémunérés et ne bénéficient pas d'avantages en nature.

Enfance et Partage a employé un cadre dirigeant au cours de l'année et il a été convenu pour préserver la confidentialité de la rémunération de ne pas publier cette Information.

Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées Compléments de retraite - Pour personnel en activité et indemnités assimilées : - Pour personnel à la retraite Indemnités : - De départ à la retraite et autres - Pour personnel en activité			44 583
TOTAL			44 583

Commentaires:

Engagement en matière de pensions

Les indemnités de départ à la retraite ont fait l'objet de provision.

Elles ont été évaluées en fonction des dispositions de la convention collective des Centres Sociaux et Socio-Culturels n°1261 applicable, prévoyant le versement d'une Indemnité de départ dont le montant est de 1/60ème de la rémunération annuelle par année de présence dans l'entreprise avec un maximum de 1 an.

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 2% par an jusqu'à l'âge de 55 ans, et 0% au-delà
- Taux de charges sociales : 50%

Sur ces bases, le montant de l'engagement au 31/12/2025 a été estimé et comptabilisé pour un montant de 44 583 €.

Honoraires des commissaires aux comptes

Commissaires	Honoraires de certification des comptes	Honoraires autres
Contrôle légal des comptes	10 740	
TOTAL	10 740	

Commentaires :

Engagements financiers hors bilan

Engagements hors bilan	Donnés	Reçus
Avals, cautionnements et garanties		
Sûretés		
Créances cédées non échues		
dont effet de commerce escomptés non échus		
Cessions de créances Dailly et affacturage		
Garanties d'actif et de passif		
Clauses de retour à meilleure fortune		
Portage et autres engagements sur titres de capital		
Engagements consentis de manière conditionnelle		
Engagements de retraite et avantages similaires		
Autres engagements	531 941	
TOTAL	531 941	

Commentaires :

Le nantissement de compte bancaire Crédit mutuel pour 531 940.62 € au 31/12/2025. Ce dernier est égal au solde de l'emprunt en fin d'exercice.

Variation des fonds reportés - Legs et donations

Legs ou donations	Au début de l'exercice	Augment.	Diminutions	À la clôture de l'exercice
Leges et donations	1 953 849	1 821 720	1 131 020	2 644 549
TOTAL	1 953 849	1 821 720	1 131 020	2 644 549

Variations des fonds dédiés

	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembours.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation							
TOTAL							
Contributions financières d'autres organismes							
Fonds Dédiés CL34 SUBVENTION		1 800				1 800	
Fonds Dédiés CL69 SUBVENTION		4 000				4 000	
TOTAL		5 800				5 800	
Ressources liées à la générosité du public							
Legs PRACHT fléché MADAGASC.		26 658				26 658	
TOTAL		26 658				26 658	
TOTAL GÉNÉRAL		32 458				32 458	
(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif							
(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts							

Variations des fonds reportés

	Au début de l'exercice	Augment.	Diminutions	À la clôture de l'exercice
Legs ou donations				
Leges et donations	1 953 849	1 821 720	1 131 020	2 644 549
TOTAL	1 953 849	1 821 720	1 131 020	2 644 549
Donations temporaires d'usufruit				
TOTAL				
TOTAL GÉNÉRAL	1 953 849	1 821 720	1 131 020	2 644 549

Synthèse des variations des fonds dédiés

	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembours.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres organismes		5 800				5 800	
Ressources liées à la générosité du public		26 658				26 658	
TOTAL GÉNÉRAL		32 458				32 458	

(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif
(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts

Synthèse des variations des fonds reportés

	Au début de l'exercice	Augment.	Diminutions	À la clôture de l'exercice
Legs ou donations	1 953 849	1 821 720	1 131 020	2 644 549
Donations temporaires d'usufruit				
TOTAL GÉNÉRAL	1 953 849	1 821 720	1 131 020	2 644 549

Compte de résultat par origine et destination

Produits et charges par origine et destination	31/12/2025		31/12/2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Produits par origine				
Produits liés à la générosité du public				
Cotisations sans contrepartie	5 860		5 170	
Dons, legs et mécénats				
Dons manuels	411 302	411 302	388 792	388 792
Legs, donations et assurance-vie	1 240 740	1 240 740	1 410 013	1 410 013
Mécénats	225 440	225 440	261 436	261 436
Autres produits liés à la générosité du public	84 441	84 441	72 060	72 060
TOTAL I	1 967 783	1 961 923	2 137 471	2 132 301
Produits non liés à la générosité du public				
Cotisations avec contrepartie				
Parrainage des entreprises				
Contributions financières sans contrepartie				
Autres produits non liés à la générosité du public	210 669		406 001	
TOTAL II	210 669		406 001	
Subventions et autres concours publics	III 21 828		20 085	
Reprises sur provisions et dépréciations	IV 7 231		7 285	
Utilisations des fonds dédiés antérieurs	V		8 755	
TOTAL (I à V)	2 207 511	1 961 923	2 579 597	2 132 301
Charges par destinations				
Missions sociales				
Réalisées en France				
Actions réalisées par l'organisme	814 726	600 257	764 212	464 216
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
Réalisées à l'étranger				
Actions réalisées par l'organisme	95 903	70 658	39 214	23 820
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
TOTAL I	910 629	670 914	803 426	488 036
Frais de recherche de fonds				
Frais d'appel à la générosité du public	255 396	188 165	251 859	152 991
Frais de recherche d'autres ressources				
TOTAL II	255 396	188 165	251 859	152 991
Frais de fonctionnement	III 613 696	452 146	605 689	367 923
Dotations aux provisions et dépréciations	IV 48 988		204 069	
Impôt sur les bénéfices	V -7 811		30 624	
Report en fonds dédiés de l'exercice	VI 5 800			
TOTAL (I à VI)	1 826 698	1 311 225	1 895 667	1 008 950
EXCÉDENT OU DÉFICIT	380 813	650 698	683 930	1 123 351

Compte de résultat par origine et destination (Suite)

Contributions volontaires en nature	31/12/2025		31/12/2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Produits par origines				
Contributions volontaires liées à la générosité du public				
Bénévolat	1 194 842	1 194 842	1 052 861	1 052 861
Prestations en nature	55 617	55 617	74 621	74 621
Dons en nature				
TOTAL I	1 250 459	1 250 459	1 127 482	1 127 482
Contributions volontaires non liées à la générosité du public II				
Concours publics en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL III				
TOTAL (I + II + III)	1 250 459	1 250 459	1 127 482	1 127 482
Charges par destinations				
Contributions volontaires aux missions sociales				
Réalisées en France	1 194 842	1 194 842	1 127 482	1 127 482
Réalisées à l'étranger				
TOTAL I	1 194 842	1 194 842	1 127 482	1 127 482
Contributions volontaires à la recherche de fonds II				
Contributions volontaires au fonctionnement III	55 617	55 617		
TOTAL (I + II + III)	1 250 459	1 250 459	1 127 482	1 127 482

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

(Loi n°91-772 du 7 août 1991)

Emplois par destination	31/12/2025	31/12/2024	Ressources par origine	31/12/2025	31/12/2024
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
Missions sociales			Ressources liées à la générosité du public		
Réalisées en France			Cotisations sans contrepartie		
Actions réalisées par l'organisme	600 257	464 216	Dons, legs et mécénats		
Versements à un org. central ou d'autres org. agissant en France			Dons manuels	411 302	388 792
Réalisées à l'étranger			Legs, donations et assurance-vie	1 240 740	1 410 013
Actions réalisées par l'organisme	70 658	23 820	Mécénats	225 440	261 436
Versements à un org. central ou d'autres org. agissant à l'étranger			Autres ressources liées à la générosité du public	84 441	72 060
TOTAL I	670 915	488 036			
Frais de recherche de fonds					
Frais d'appel à la générosité du public	188 165	152 991			
Frais de recherche d'autres ressources					
TOTAL II	188 165	152 991			
Frais de fonctionnement III	452 146	367 923			
TOTAL EMPLOIS	1 311 226	1 008 950	TOTAL RESSOURCES I	1 961 923	2 132 301
Dot. aux prov. et dépréciations IV			Rep. sur prov. et dépréciations II		
Reports en fonds dédiés de l'exercice V			Utilisat. des fonds dédiés anté. III		
Excédent de la génér. du public de l'ex.	650 698	1 123 351	Déficit de la génér. du public de l'ex.		
TOTAL	1 961 924	2 132 301	TOTAL	1 961 923	2 132 301
			Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	4 694 122	3 570 771
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	650 698	1 123 351
			(-) Invest. et (+) désinvest. nets liés à la générosité du public de l'ex.		
			Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	5 344 820	4 694 122

Contributions volontaires en nature	31/12/2025	31/12/2024		31/12/2025	31/12/2024
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
Contributions volontaires aux missions sociales			Contributions volontaires liées à la générosité du public		
Réalisées en France	1 194 842	1 127 482	Bénévolat	1 194 842	1 052 861
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	55 616	74 621
TOTAL I	1 194 842	1 127 482	Dons en nature		
Contributions volontaires à la recherche de fonds II					
Contributions volontaires au fonctionnement III	55 616				
TOTAL	1 250 458	1 127 482	TOTAL	1 250 458	1 127 482

Fonds déd. liés à la génér. du public	31/12/2025	31/12/2024
Fonds dédiés en début d'exercice		
(-) Utilisation		
(+) Report		
Fonds dédiés en fin d'exercice		